

## Sports collectifs de Haut Niveau - Contrats d'objectifs 2003/2004

**M. l'Adjoint COLY, Rapporteur** : Le Conseil Municipal du 26 juin 2002 a arrêté les dispositions des contrats d'objectifs pour la période 2002/2007 concernant notamment les sports collectifs de haut niveau.

Compte tenu des résultats obtenus par les clubs bisontins, 4 clubs sont concernés par ces contrats pour la saison 2003/2004 :

BBCD                      Basket Masculin                      Pro A

Le club a terminé 2<sup>ème</sup> du championnat PRO B et finaliste des play-off et accède en PRO A suite à la restructuration du championnat et au passage à 18 clubs du championnat PRO A.

ESB.F                      Hand Ball Féminin                      D1

ESB.M                      Hand Ball Masculin                      N1

Malgré un résultat sportif 2002/2003 lui permettant d'envisager son maintien en D2, l'ESB.M fait l'objet pour l'heure d'une décision des instances fédérales de relégation en N1. Le club bénéficiera d'une dotation intermédiaire en application de l'article 8 des clauses générales des Contrats d'Objectifs.

BRC FOOT                      Football Masculin                      CFA2

L'association BRC FOOT ne gère plus l'activité professionnelle et l'équipe évoluant en Ligue 2. Son équipe première est désormais l'équipe évoluant en CFA2, niveau qui relève des contrats d'objectifs.

Il est rappelé que les contrats d'objectifs ne peuvent concerner que des clubs à statut associatif et qu'en cas de changement de la situation de clubs avant la reprise du championnat (sur décision des instances fédérales notamment), les rectifications nécessaires seraient opérées par l'établissement d'un nouvel avenant.

Le tableau ci-après présente les montants annuels des contrats ainsi que le montant à verser en juillet 2003 : première mensualité et acompte de 50 % sur les dotations animation et formation.

Club	Saison 2003/2004					Versement juillet 2003		
	Niveau	Base	Dotation Animation	Dotation Formation	Total en euros	Acompte mensuel	50 % dotations	Total en euros
BBCD	PRO A	411 612,00	20 581,00	32 929,00	<b>465 122,00</b>	34 301,00	26 755,00	<b>61 056,00</b>
BRC Foot (association)	CFA 2	28 813,00	1 441,00	2 305,00	<b>32 559,00</b>	2 401,00	1 873,00	<b>4 274,00</b>
ESBF	D1	218 155,00	10 908,00	17 452,00	<b>246 515,00</b>	18 179,00	14 180,00	<b>32 359,00</b>
ESBM	N1 intermédiaire	75 736,50	3 787,00	6 059,00	<b>85 582,50</b>	6 311,00	4 923,00	<b>11 234,00</b>
						<b>TOTAL</b>		<b>108 923,00</b>

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au BP 2003 chapitre 92.40.6574.90012 / 20300.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et à autoriser M. le Maire à signer les avenants en conséquence.

**«M. Jean-Loup COLY :** Vous avez sur votre table un rapport qui annule et remplace le rapport que vous aviez reçu pour des raisons simples, c'est que, entre le moment où vous avez reçu ce rapport et aujourd'hui, il y a eu des changements importants, le Besançon Basket Comté Doubs est monté en Pro A et malheureusement l'ESB M qui s'était maintenu en D2 du point de vue sportif a été rétrogradé en Nationale 1. Alors cette situation effectivement fait évoluer les subventions accordées à ces clubs en fonction des contrats d'objectifs, sachant que pour l'ESB M la décision n'est pas définitive, qu'il y a encore des possibilités d'appel et que naturellement au cas où l'ESB M serait repêchée pour rester en D2, ce qui serait normal du point de vue sportif puisque le club avait gagné sa place en D2 sur le terrain, eh bien la subvention serait réactualisée et remise au niveau prévu par les contrats d'objectifs pour la deuxième division de handball.

Quant au BBCD, sa montée a été acquise sur le tapis vert mais après une saison quand même de grande qualité. Je rappelle que l'équipe a terminé deuxième de la phase régulière du championnat Pro B, qui est un championnat très difficile puis deuxième des play off, battue par une équipe Pro A et que le retour du basket au plus haut niveau à Besançon est je pense une excellente chose pour la Ville et notamment pour le futur Palais des Sports car ce sera pour les Bisontins l'occasion de voir jouer Villeurbanne-Ortiz et d'autres équipes de haut niveau comme Le Mans ou Cholet. Du point de vue sportif et du point de vue spectacle, c'est une très bonne nouvelle pour le sport bisontin.

**Mme Françoise BRANGET :** Je n'ai pas entendu parler du BRC, c'est volontaire ? Parlons-en car je voulais quand même vous demander comment vous alliez vous sortir de la situation ubuesque où vous vous êtes mis depuis quelque temps ? Vous savez de quoi je veux parler ?

**M. LE MAIRE :** Non ! Est-ce que vous pourriez préciser ?

**Mme Françoise BRANGET :** Vous ne savez pas ? Eh bien vous vous retranchez manifestement derrière un statut associatif pour ne pas honorer vos engagements en matière de contrat d'objectifs.

**M. LE MAIRE :** Ce qui m'intéresserait Madame BRANGET, c'est que vous puissiez très clairement m'expliquer quelle est votre position, qu'est-ce que vous demandez, qu'est-ce que vous souhaitez ? Je vous donne donc volontiers la parole pour que vous puissiez expliquer très clairement à notre assemblée les données du problème et les solutions que vous proposez.

**Mme Françoise BRANGET :** Les données du problème vous les connaissez parfaitement, vous vous êtes engagé à verser une subvention au BRC dans le cadre d'un contrat d'objectifs, n'est-ce pas ?

**M. LE MAIRE :** Je vois que vous ne connaissez pas du tout le dossier par contre.

**Mme Françoise BRANGET :** Écoutez, s'il vous plaît Monsieur le Maire, vous m'interrompez chaque fois et vous cherchez chaque fois à me déstabiliser.

**M. LE MAIRE :** Mais je n'y arrive pas.

**Mme Françoise BRANGET :** Je suis désolée, vous avez un problème manifestement avec le versement d'une subvention que vous refusez au BRC parce que vous vous rabattez derrière le statut du club qui est en statut associatif. Nous le savons très bien, le statut du club passe en société et malgré tout vous vous retranchez derrière un des articles du contrat d'objectifs pour éviter de payer la subvention que vous vous étiez engagé à verser. Je suis désolée, il y a quand même un fossé entre le discours du supporter et puis -vous allez bien le reconnaître- la réalité du gestionnaire.

**M. LE MAIRE :** Je vais vous répondre surtout car je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous.

**Mme Françoise BRANGET :** Ceci dit, moi je crois que dans cette matière-là vous auriez peut-être dû avoir recours par exemple à quelque conseil juridique parce qu'il y a une excellente faculté à Limoges qui donne quelques conseils en matière de droit du sport. Vous auriez peut-être pu vous y adresser avant de vous retrouver dans la situation où vous êtes (rires).

**M. LE MAIRE :** Avec le succès que l'on sait pour le basket à Limoges !

**Mme Françoise BRANGET :** On ne parle pas de la situation du basket, on parle du cadre juridique. J'attends votre réponse.

**M. LE MAIRE :** Je vais vous la donner. Je vais même faire une intervention très claire par rapport au BRC Madame, très très claire, vous allez le voir, que les choses soient bien entendues par tout le monde et entre autres par les membres du BRC ici dans cette salle.

**Mme Nicole WEINMAN :** J'ai deux volets à vous proposer et à vous soumettre de toutes les manières. C'est vrai qu'à l'origine, la subvention qui était inscrite pour le BRC, qu'il monte ou qu'il ne monte pas, a été budgétisée, donc elle a bien été inscrite au budget de la Ville. Prenons le cas où l'association n'est pas construite, on reste sous le statut associatif jusqu'au début du championnat. Qu'est-ce qui empêche la Ville de consentir encore pour cette année le maintien de cette subvention, quitte à ce que peut-être les dirigeants du club s'engagent, en cas de constitution d'une société, à ne pas retirer de dividendes avant remboursement de cette dette-là ou s'engagent par exemple à ne pas demander de subvention équivalente l'année suivante. C'est leur donner quand même le temps de s'organiser, de se structurer, de faire face aux contrats qu'ils doivent quand même engranger car si on veut rester à ce niveau-là il faudra quand même bien recruter différemment de ce qu'on faisait jusqu'à maintenant. Je pense que vous qui avez à cœur et à juste titre d'afficher l'image sportive de la ville, je pense que ce serait pour le club et pour tous les amoureux du foot -il y en a beaucoup ici- un signe très fort de la Municipalité et de la Ville de Besançon pour son sport et pour le foot.

**M. LE MAIRE :** Je vais vous répondre très clairement. Nous avons appris lundi que notre équipe de basket, le BBCD, avait décroché son accession en Pro A. C'est une grande nouvelle pour Besançon puisque Besançon a trois équipes en élite, c'est d'ailleurs une des seules villes de France à avoir trois équipes en élite, le basket, le foot, le hand féminin. C'est bon pour notre Ville pour laquelle je suis sûr que cela va avoir un effet d'entraînement important et c'est vrai que depuis que le BRC est monté en Ligue 2, depuis que les filles ont tout raflé, et avec le basket en Pro A, on sent qu'il y a toute une dynamique, toute une synergie qui se crée. Tout d'abord je voudrais saluer le travail de tous les bénévoles, des présidents mais aussi des bénévoles de ces trois clubs et des autres clubs, bien sûr car rien ne se fait sans des équipes dirigeantes et sans des bénévoles qui sont là, toujours, et quand nous, on est quelquefois en train de «prendre un pot», ils sont encore en train de déménager et de réaménager le palais des sports.

Donc, par rapport au basket, je l'ai d'ailleurs dit au président que j'ai rencontré il y a quelques instants ici à la mairie, par hasard parce qu'il était dans nos murs, je lui souhaite bon vent en Pro A et je l'assure du soutien de la Ville qui respectera tous ses engagements, rien que ses engagements, comme elle l'avait fait l'année dernière ou il y a deux ans, lorsqu'il était redescendu en Pro B et qu'il y avait déjà eu une polémique à laquelle nous avons répondu avec Jean-Loup que nous respectons nos engagements. Je crois que c'est des engagements qui se situent pour le basket à hauteur de 465 000 € à l'euro près. Je crois que c'est important que l'on sache que dans cette ville il y a une équipe qui tient sa parole, qui tient ses promesses, qui respecte ce qu'elle a signé. Et j'aimerais bien que l'ensemble des clubs respectent ce qu'ils ont signé car Madame BRANGET, je ne veux pas du tout être offensant avec vous, surtout pas, mais je vous dis presque amicalement que les quelques mots que vous avez dit prouvent que vous ne connaissez absolument pas le dossier mais je vais vous l'expliquer. Mais tout d'abord je termine sur le

basket en disant, comme Jean-Loup, que c'est une bonne nouvelle pour nous, parce que ça nous conforte dans le choix que nous avons fait de faire un nouveau palais des sports avec aussi une pensée pour ceux qui sont dans la difficulté, comme l'ESB M, le hand masculin qui connaît des difficultés actuellement avec une descente en Nationale 1 mais j'espère que leur situation va pouvoir se régulariser.

Concernant le BRC, je vais vous dire très clairement les choses. Je trouve incroyable l'attitude de certains dirigeants de ce club qui a été soutenu et qui l'est toujours par la Ville, pendant ces dernières années. Quand je lis que l'on menace, vous vous en êtes d'ailleurs fait l'écho, le principal financeur de ce club d'un recours au Tribunal Administratif, lorsque le président d'un club me l'a même écrit, je crois rêver et je crois au canular. Comment des hommes d'entreprise, pour la plupart, qui sont en train de gérer une entreprise parce que, pour ceux qui ne le sauraient pas, le BRC c'est maintenant une entreprise de 4,5 millions d'euros, presque 30 millions de francs, peuvent menacer le principal soutien public de ce club de recours au Tribunal Administratif ? C'est une forme remarquable de négociation et ça ne peut que confirmer bien entendu notre soutien à ce club. Ce que je veux dire ce soir, c'est que le Maire de Besançon et son équipe, eux, gardent les pieds sur terre. Je veux rappeler à Mme BRANGET et à l'ensemble de ce conseil municipal que les contrats d'objectifs nous lient au monde sportif. Ce contrat, le voici, il a été signé par le président de ce club. Vous pouvez voir sa signature ici et que dit ce contrat d'objectifs ? Je vais vous faire la lecture de l'article 4 :

*«Gestion du club - Structure juridique*

*La Ville de Besançon a opté pour la non-ingérence dans la gestion du club. Elle n'intervient pas, ce qui est le cas, sur son choix d'organisation et de structuration -je n'ai d'ailleurs pas été invité officiellement à un conseil d'administration de ce club, on l'a fait oralement, je n'interviens donc pas dans l'organisation de ce club-. Toutefois la présente convention est conclue avec un groupement sportif régi par la loi de 1901 sur les associations à but non lucratif. La présente convention serait résiliée de plein droit si en cas de modification de statut associatif ou si l'activité de haut niveau, objet de la présente convention, cessait d'être sous la responsabilité de la structure associative». Voilà ce qui a été signé par le club, Madame BRANGET. J'ose espérer que ce club sait ce qu'il signe parce que ça a été signé par le Président du BRC et par le Maire, Jean-Louis FOUSSERET, première chose. Ce contrat est à votre disposition. Deuxième chose : vous savez aussi que c'est une obligation, Madame, de respecter la loi. Lorsque je vois écrit dans la presse que c'est une loi votée par les socialistes, ça me gêne parce que ça me fait penser qu'il y a peut-être quelque connotation politique. C'est une loi qui a été votée et c'est une loi de la République et l'on se doit, lorsqu'on est un élu républicain, de respecter les lois de la République. Lyon par exemple, c'est dans la Lettre du Cadre Territorial, régularise son soutien à son club de foot. Le conseil municipal de Lyon a, dans le cadre de la loi Buffet adopté une délibération mettant fin à la disposition gratuite du stade Gerland. L'Olympique Lyonnais devra désormais payer un loyer annuel de 600 000 €. Le montant global des relations financières entre la ville et le club est inchangé mais la répartition est différente. Les achats, les subventions à chaque prestation passent ainsi à 450 000 €, c'est-à-dire qu'à Lyon, là aussi comme d'ailleurs dans la plupart des grands clubs, on fait comme à Besançon, on s'aligne avec la loi. Alors que la loi soit bonne ou mauvaise, on peut en discuter, mais nous, nous respectons la loi car nous pourrions être mis au Tribunal Administratif pour justement ne pas respecter cette loi. Alors si maintenant, dans le cadre de la négociation ou du dialogue constructif que nous avons avec ce club, parce que je dis les choses clairement, Madame, je suis un supporter et un partisan du football à Besançon, je n'ai rien contre les supporters du football à Besançon, je continuerai à aller au stade et à encourager l'équipe de Besançon, l'équipe de ce sport qui est un sport populaire par excellence. Je n'ai rien contre personne, mais je veux simplement qu'on me respecte et qu'on respecte le Conseil Municipal de Besançon car lorsque l'on voit que le Maire de cette ville est traité comme une serpillière, qu'on parle du maire de Besançon comme «Seigneur des lieux», je ne suis pas le seigneur des lieux, Madame, je suis un élu républicain qui a sa porte et son bureau ouverts à toutes les Bisontines et à tous les Bisontins qui le veulent, spécialement au Président du BRC qui est venu me voir sans rendez-vous il y a huit jours et qui m'a dit : «Jean-Louis il faut que je te voie parce que tu es vraiment celui sur qui je peux compter, tu es mon seul soutien».*

Quand je lis l'article dans la presse d'aujourd'hui, j'ai l'impression qu'il y a quelque chose qui ne va pas, quelque chose que je ne comprends pas. Ma porte est ouverte au Président du BRC qui a mon numéro personnel, mon numéro de portable et qui vient quand il veut voir mon Directeur de Cabinet et il ne s'en prive pas, comme est d'ailleurs ouverte la porte à tous les Bisontines et les Bisontins qui savent qu'ils trouvent près de moi une écoute attentive. Donc je ne supporte pas et je n'accepte pas que l'on traite le Maire de Besançon de seigneur des lieux. Donc cet article 4 du contrat d'objectif signé par le Président du club stipule que les contrats d'objectifs tombent. La meilleure raison que le BRC le savait, Madame, c'est que j'ai ici le budget que le club a envoyé à la DNCG qui contrôle. Début juin, je peux vous dire la date, Madame, on ne demandait pas 150 000 € mais 450 000 €, c'est le budget adopté à la DNCG, et validé par Audit Consult Associés, une adresse à Besançon. Donc, quand on nous dit aujourd'hui que le manque de financement de la ville met en difficulté, je me demande même si ce budget était sincère car voilà la preuve comme quoi tout le monde savait que ce budget n'était pas 150 000 €. La preuve est ici, ce sont les documents officiels que le club a envoyé au contrôle financier à Paris. Alors il faut aussi dire une chose, c'est que le BRC est passé d'un statut d'association à une société anonyme qui d'ailleurs, au passage, peut verser des dividendes à des actionnaires. Je reconnais que c'est rarement le cas mais elle peut le faire. Je répète aussi que ce club avait possibilité de prendre un autre statut qui interdisait le versement des dividendes aux actionnaires, ce qu'il n'a pas fait. Il a donc choisi délibérément le passage à une société anonyme qui permet de verser des dividendes à des actionnaires. Et le BRC savait donc très bien que sa demande initiale était de 450 000 €, j'y reviendrai tout à l'heure, c'est-à-dire une somme qui n'a absolument rien à voir avec les 650 000 € largement cités dans la presse.

Pour autant, c'est vrai et vous l'avez dit Madame WEINMAN, c'est une année de transition, c'est une transition difficile et nous voulons continuer à soutenir le BRC et c'est pour ça que nous avons fait le choix d'aider cette année le BRC au-delà de ce qui nous était imposé car nous allons bien au-delà de ce qui nous était imposé et je reviendrai là-dessus dans quelques instants. Et nous demeurons, malgré cela, comme le premier partenaire institutionnel du club, ce qui est d'ailleurs amusant parce que nous avons reçu un fax il y a quelques instants nous disant : «ci-joint le visuel du dos de maillot en grandeur échalas, merci de me confirmer très rapidement...». Donc, d'un côté on nous en met plein la tête mais de l'autre côté, on dit qu'on continue à négocier, ce qui veut bien dire que les choses sont quand même un peu plus compliquées qu'on ne veut bien le laisser dire. D'ailleurs entre parenthèses, tout ça s'est déclaré parce que j'ai annoncé dans la presse qu'on allait soutenir le BBCD à hauteur de ce qui était prévu dans les contrats d'objectifs -non, je ne montrerai pas le visuel, c'est inutile-. Effectivement nous allons soutenir le basket à hauteur de ce qui était prévu dans les contrats d'objectifs.

En ce qui concerne le BRC, le soutien de la Ville de Besançon est de 260 000 €, Madame, plus les matches que nous pourrions parrainer, des matches exceptionnels, s'il y a Saint-Etienne et d'autres qui viennent, je l'ai indiqué au Président, ce qui veut dire que nous pourrions certainement, sur l'année, avoir un financement à hauteur de 300 000 €. Je compare quand même, même si on me dit que la comparaison n'est pas bonne, avec une ville comme Montbéliard qui donne 0 € à son club et qui encaisse la taxe sur les spectacles. On nous compare avec la Ville de Lyon, je veux bien Madame mais la Ville de Lyon est championne en Ligue 1. Et vous savez combien la Ville de Lyon, qui a un budget trois fois supérieur à la ville de Besançon, donne au club champion de Ligue 1 ? Elle lui donne 850 000 €. Elle donne 1 million mais elle encaisse la taxe donc le résultat net c'est 850 000 €. On peut hocher la tête en disant non, j'ai ici les chiffres officiels, c'est 850 000 €, c'est-à-dire que nous, avec 300 000 € nets, avec un club qui monte en L2 et un budget trois fois inférieur à celui de la Ville de Lyon, nous n'avons pas à rougir de notre aide et nous n'en rougissons pas puisque je le redis à nouveau, je veux que le foot vive à Besançon. Mais je crois qu'il faut raison garder. Le budget du BRC est de 4,4 M€. Lorsque l'on compare à d'autres sports qui sont aussi des sports professionnels, on oublie de dire une chose : c'est que le foot va toucher 2,2 millions, c'est-à-dire 14 millions de francs de droit télé, ce qui est bien mais ce qui n'est pas le cas du basket ou du hand. Il faut donc, pour que ça soit juste, dire en parallèle que le BRC va percevoir 14 millions de francs cette année et 22 ou 23 millions de francs l'année prochaine -vous traduirez en euros-. Cela relativise à mon avis le débat du BRC.

D'autre part, vouloir faire porter à la Ville la responsabilité d'un échec, si sur un budget de 4,4 M€ il manquait 100 000 ou 150 000 €, je pense très clairement que ce n'est pas très sérieux. Je pense qu'il faut que l'on sache au BRC, peut-être faut-il que l'on balaie devant sa porte au BRC, et je le dis ici haut et fort que la Ville de Besançon, le contribuable bisontin n'est pas une vache à lait. Et je rappelle que nous construisons un nouveau stade à Besançon ainsi qu'un terrain synthétique qu'on a d'ailleurs semblé oublier, c'est un oubli anecdotique qui représente quand même 77 millions de francs, même si effectivement ça aurait pu être fait avant mais c'est notre équipe municipale qui a fait ce choix d'investir dans le foot, parce que c'est une nécessité. Je ne tolérerai plus que nous soyons traités comme cela, mon bureau est ouvert au président du club mais je n'accepterai plus d'être traité comme je l'ai été aujourd'hui dans la presse. Et je trouve quand même incroyable que les dirigeants d'une entreprise -parce que c'est une entreprise- comme le BRC qui va manipuler 4,5 M€, traitent avec aussi peu de considération l'équipe municipale qui les accompagne, qui les soutient et qui reste leur premier partenaire institutionnel comme vient d'en témoigner le fax que nous avons reçu il y a environ 1 h 30. Ce qui est d'autant plus surprenant, c'est que l'on attaque celui qui donne le plus, la Ville de Besançon. D'autres collectivités ont fait un effort comme le Conseil Général par exemple mais d'autres collectivités ne donnent rien, alors que toutes les autres équipes, les stades et les équipes, sont financés par les autres collectivités. Je ne suis pas maso et prendre des coups et dire encore merci, il y a un moment où il faut que l'on sache au BRC que cela suffit. Je l'appelle à une attitude professionnelle, à une attitude responsable vis-à-vis de nous, car le partenariat repose sur des règles que l'on respecte. En ce qui me concerne, je respecterai les règles que nous avons édictées et que nous avons signées avec le BRC. Il n'y a rien de surprenant par rapport à ça. J'ai, dans mon bureau, en présence de Jean-Loup COLY et je crois de mon Directeur de Cabinet, expliqué il y a plus de six mois ces règles au président et au directeur administratif du BRC ; même s'ils disent maintenant que c'est faux, ils le savaient très bien ou c'est moi qui suis un menteur, ce que je ne pense pas. Donc je demande au BRC, de revenir sur les propos tenus à mon égard, on pourra le lui transmettre, et je veux dire qu'un partenariat ça peut se réviser et nous pouvons aussi, nous, éventuellement réviser notre partenariat puisque donnant le plus, nous sommes les plus critiqués. Nous en tirerons éventuellement l'ensemble des conséquences car un partenariat c'est la confiance et le respect partagés. J'aime le football et je suis convaincu que c'est une force pour notre ville. Qu'on ne me fasse pas ce débat en disant : il n'aime pas le foot, ce n'est pas ça, simplement, qu'on nous respecte.

Simplement un petit mot par rapport à l'opposition, vous êtes dans un rôle très confortable parce que vous voulez dire oui à toutes les demandes mais je vous dis franchement, ce n'est pas une attitude responsable. Alors vous pouvez continuer à dépenser trois fois le budget de la Ville par année, demander un Bercy à l'Est de Besançon, un financement du BRC à hauteur de ce que donne Lyon à son équipe championne de France, vous pouvez continuer à demander un stade de 20 000 places, vous pouvez continuer à tout demander. Je pense personnellement que ce n'est pas une attitude sérieuse. Nous, nous gérons la ville, je ne pérore pas mais je ne souffle pas non plus sur les braises. Nous essayons ensemble de construire une ville apaisée et dynamique et nous sommes très soucieux, je suis personnellement très soucieux des deniers que nous confient les contribuables bisontins et je veux les gérer dans le respect des engagements que nous avons faits. Les Bisontins jugeront votre attitude qui est de dire : moins d'impôts, plus de dépenses, mais ça je crois qu'ils commencent à le savoir. J'arrêterai là car je ne veux pas tomber dans la récupération politicienne. Ma conclusion c'est que j'appelle à plus de raison et à plus de respect. Je donne la parole à Mme WEINMAN.

**Mme Nicole WEINMAN :** Monsieur le Maire, la fin de votre propos, je ne peux pas l'admettre. Vous êtes en train de dire que parce qu'on est dans l'opposition et qu'on a des positions, justement, on est forcément irresponsable. Je vous ai toujours respecté en tant que maire. Or cela fait trois conseils que régulièrement vous nous traitez quasiment d'irresponsables, on n'est jamais au courant de rien... je suis désolée ! On a le droit de regarder, de porter un certain regard sur les dossiers et quand vous avez votre avis, je le respecte. Respectez au moins le nôtre. Et je voulais vous dire que la rançon de la Ville de Besançon c'est justement d'avoir des clubs d'élite. Il y en a trois, alors que des entreprises il n'y en a pas

énormément pour financer tous ces clubs, des sponsors il n'y en a pas énormément. Quand vous les divisez par trois, comment font les clubs pour vivre ? La solution que je vous proposais justement de consentir quand même cette avance au club à titre exceptionnel, au moins pendant qu'il est encore à caractère associatif et régulariser par la suite, bien sûr sous réserve qu'il n'y ait aucun dividende de retiré, je ne vois pas ce qui pourrait bloquer. Je crois que ça serait un bon compromis et sans doute une façon de réouvrir la porte des deux côtés. Ceci dit, le gros problème de Besançon à l'heure actuelle, ce n'est pas un problème de subvention qu'on donne ou qu'on ne donne pas, c'est des problèmes de subvention qu'on est obligé de donner parce qu'il n'y a pas assez d'entreprises. Ensuite, quand vous mettez en avant le fait qu'on réalise un stade Léo Lagrange comme si c'était vraiment la cerise sur le gâteau, les travaux du stade Léo Lagrange étaient déjà votés en 1999 et le stade n'est pas fini aujourd'hui. Je suis désolée mais vous vous étiez engagé vous-même, vous étiez à ce moment-là dans l'équipe municipale, à le faire dans les deux ans, ce qui n'est encore pas le cas. La qualité du service ou l'image renvoyée par la municipalité en matière de sport aux Bisontins l'exige aussi.

**M. LE MAIRE :** Madame, je voudrais quand même vous dire une chose, c'est que je vous respecte autant que vous me respectez. Je dis simplement, pas vous spécialement mais qu'il est irresponsable de toujours tenir un discours contradictoire qui est de toujours dépenser plus en demandant de diminuer les impôts. D'autre part, je vous rappelle qu'il y a deux ans, le BRC n'était pas où il en est aujourd'hui.

**Mme Nicole WEINMAN :** Le stade était déjà à faire.

**M. Pascal BONNET :** Monsieur le Maire, je pensais être autant que vous au moins supporter du BRC...

**M. LE MAIRE :** C'est vrai, vous y êtes souvent.

**M. Pascal BONNET :** ... je voudrais qu'on revienne à plus de calme...

**M. LE MAIRE :** Je suis très calme.

**M. Pascal BONNET :** ... et j'espère qu'on sera tous derrière nos clubs au cours de l'année et qu'on les verra gagner. J'interviens parce que vous avez évoqué les partenaires ou les partenaires peu présents et j'ai entendu, même si vous n'avez pas prononcé le mot, j'ai entendu parler de la Région un peu là, donc je voudrais quand même apporter quelques précisions. Je voudrais dire déjà que je rejoins Nicole WEINMAN et Françoise BRANGET sur le fait qu'on est aussi là pour poser des questions, pour avoir des réponses. Que vous ayez un courroux qui ne nous concerne pas nous mais qui concerne d'autres personnes, n'empêche pas que nous on vous pose des questions et que vous y répondez. Je voudrais dire aussi, comme Nicole WEINMAN, que tout le monde sait ici qu'il y a eu un retard conséquent quant aux travaux sur le stade Léo Lagrange qui n'est pas le fait de votre municipalité actuelle, qui date de décennies et qu'on est aujourd'hui toujours dans l'urgence. Là-dessus vous évoquez l'absence de soutien de la Région. La Région ne s'engage pas financièrement dans le stade pas plus qu'elle ne l'avait fait pour le stade Bonal parce que la Région, comme vous Monsieur le Maire, a un souci des deniers publics et de rester dans ses compétences. Le soutien au sport de haut niveau et au BRC en particulier passe, dans la logique de formation, déjà à travers le synthétique que vous évoquiez tout à l'heure et pour lequel il y a une autorisation de programme qui est votée depuis un certain temps et la Région attendait la Ville là-dessus. Donc les partenaires sont à leur place et chacun joue son rôle. Voilà ce que je voulais préciser.

Je voulais aussi ajouter, c'est peut-être plus anecdotique mais c'est rétroactif, que j'avais été surpris, pour revenir aux contrats d'objectifs, que l'an passé la montée du BRC 2 en championnat de France n'ait pas eu d'impact sur les contrats d'objectifs. Donc aujourd'hui, le fait qu'il soit encore en statut associatif lui permet d'avoir un soutien en terme de contrat d'objectifs, mais le fait qu'un club puisse avoir deux équipes en championnat de France, est-ce que c'est un élément qui peut être intégré au contrat d'objectifs étant entendu que là, pour le BRC, la situation est différente aujourd'hui ?

**M. LE MAIRE** : Monsieur BONNET, pour votre information, le BRC est actuellement en société anonyme mais le BRC qui n'est pas en société anonyme, qui est associatif, sera aidé à hauteur de 32 000 € dans le cadre des contrats d'objectifs. Jean-Loup COLY vous répondra, la partie du BRC qui est en association va continuer à bénéficier des contrats d'objectifs. Il faut que vous compreniez que cette année, on ne va même plus verser de subventions, on a modifié les choses et je le dis à Mme WEINMAN, ce n'est plus 100 000 F de subvention exceptionnelle, c'est de la communication que nous rachetons car nous serions hors la loi et je ne tiens pas à avoir des observations de la Cour Régionale des Comptes, voire du Tribunal Administratif par rapport à cela, donc nous nous mettons en parfaite conformité avec la loi. Nous allons, comme la loi nous y oblige, encaisser un loyer que nous ne garderons pas, que nous reverserons sous forme de communication à la Ville... Alors lorsque je dis aussi qu'on prend tous les espaces publicitaires et que ce soir-même on reçoit l'accord du club qui continue de négocier avec nous, je ne comprends pas, il y a quelque chose d'un peu irrationnel là-dedans, c'est pour cela qu'il faut être un peu professionnel aussi dans la gestion.

**M. Jean-Loup COLY** : Monsieur le Maire, en complément de votre intervention, je voudrais préciser quelques points. D'abord sur effectivement la communication avec le BRC, on tombe un peu des nues à lire l'article de ce matin alors que nous avons déjà signé un accord avec le BRC sur la communication puisque vous avez, dans ce conseil municipal même, au point 45, le contrat de prestation de communication avec la société BRC Football SA. C'est un premier point quand même assez étonnant. Deuxième point, on nous dit que les exigences de la ville en matière de communication mettent en danger les capacités du club à trouver des sponsors privés et dans la même phrase on nous explique qu'il n'y a pas de sponsors privés suffisants et que c'est pour ça qu'il faut que la ville donne plus. Deuxième contradiction quand même assez majeure.

Je voudrais rajouter quand même des points importants parce qu'il me semble qu'à partir du moment où on accepte un système économique libéral, on doit en tirer quelques conséquences. On ne peut pas avoir un système libéral qui fonctionnerait selon le mode socialisation des pertes et privatisation des profits. Ça c'est effectivement souvent ce qu'est demandé par certains mais ça me semble quand même problématique. Donc le club est passé en société, il doit en assumer un certain nombre de conséquences. Et moi j'aurais aimé que le club nous soutienne quand nous avons travaillé avec la ligue professionnelle sur des exigences exorbitantes en matière d'installations sportives pour la montée en Ligue 2. Parce qu'il y a deux choses différentes dans la question du stade, il y a la question effectivement de mettre notre stade à niveau, c'est une vraie question et c'est un sujet sur lequel nous avons travaillé et nous avançons là-dessus. Mais il y a les exigences à court terme de la Ligue, absolument scandaleuses qu'on a été obligé d'accepter parce que sinon le club ne montait pas en Ligue 2 et entre parenthèses je me permets quand même de rappeler à l'opposition que la question de savoir si aujourd'hui on donne assez en Ligue 2, ne se serait pas posée si tout le monde avait fait comme vous, c'est-à-dire n'avait pas voté les modifications du stade. Je vous rappelle quand même que vous n'avez pas voté, sous prétexte que le stade n'a pas été fait il y a quinze ou vingt ans. Vous n'avez pas voté les modifications essentielles que nous avons proposées il y a quelques conseils municipaux de cela et sans lesquelles aujourd'hui il n'y aurait pas la question de savoir si le BRC jouera en Ligue 2 parce qu'il ne pourrait pas être en Ligue 2. C'est 1,5 M€ d'exigence de la Ligue sur l'ensemble des 10,8 M€ qu'on met pour le stade qui sont, à court terme, notamment tout ce qui concerne les gradins provisoires dont vous savez très bien qu'ils ne seront pas remplis très souvent parce qu'un stade de 10 000 places en Ligue 2, quand on connaît la moyenne de spectateurs à 4 000, c'est quand même très loin. Donc j'aurais aimé que le club soit à nos côtés pour demander à la Ligue Professionnelle de rabattre un petit peu ses exigences. On a été tout seuls à assumer tout ça, quasiment tout seuls même si nous avons un soutien du Conseil Général et de l'Etat, mais relativement modeste quand même sur l'opération du stade. Et donc tout ça ça doit quand même jouer quand on a une vue globale de la situation.

Je voudrais terminer en rajoutant que nous mettons tout en oeuvre, contrairement à ce que j'ai lu dans un journal spécialisé de football où on nous explique que la Malcombe serait une aire complètement perdue, livrée aux forains, je rêve !... Quand les Bisontins lisent ça ils doivent se demander si le journaliste est venu à Besançon ou quel relais il a obtenu sur place pour dire des choses pareilles, quand on voit la qualité du complexe de La Malcombe aujourd'hui, comme espace de jeu et de loisirs d'un côté, de sport de haut niveau d'un autre, c'est absolument scandaleux de lire des choses pareilles. Dans cet espace de La Malcombe, depuis quelques jours les services municipaux sont mobilisés et ça donne quoi ? Ça donne que l'on met tout en oeuvre pour que le club soit dans les meilleures conditions. Pour la reprise du championnat, il y a eu quelques petits travaux à faire qui ont été décalés de quelques jours, ce n'est quand même pas la mer à boire d'autant que le club est parti 10 jours en stage à l'extérieur de la ville. Mais aujourd'hui quels sont efforts qui sont faits, outre le stade ? C'est des prestations supplémentaires qui vont être consenties justement pour mieux valoriser le spectacle sportif avec l'installation d'environ 500 sièges en coque dans la tribune d'honneur...

**M. LE MAIRE :** Ça ça reste à redécider quand même... J'attends que le président vienne m'en reparler...

**M. Jean-Loup COLY :** ... maintenant ça peut être effectivement remis en cause...

**M. LE MAIRE :** On va en rediscuter quand même.

**M. Jean-Loup COLY :** Mais on était d'accord là-dessus, dans le cadre global...

**M. LE MAIRE :** La lettre est là mais elle n'est pas signée, parce qu'il faut arrêter...

**M. Jean-Loup COLY :** ... dans le cadre de l'accord signé sur la communication parce qu'il y a effectivement des limites. Ensuite nous avons réaménagé un certain nombre de locaux sur le site d'entraînement de La Malcombe. Le service des Sports a organisé le planning de tous les clubs de football de la ville de manière à libérer le Malcombe 1 pour les entraînements du BRC qui seront les quasi utilisateurs du Malcombe 1 toute la saison pour l'entraînement de l'équipe professionnelle. Nous avons le terrain synthétique qui va être opérationnel dès le début du mois d'août et qui sera un terrain de repli pour le BRC, pour l'équipe première du BRC les jours d'intempérie et qui sera par ailleurs utilisé par l'ensemble des clubs, et notamment par toute la filière de jeunes du BRC qui jouera tous ses matches de compétition au même endroit pour la première fois cette année. Donc je pense que quand on fait tous ces efforts-là et qu'on voit comment on est traité dans les médias, on a de quoi quand même se poser quelques questions. Merci.

**Mme Françoise BRANGET :** Monsieur le Maire, vous êtes fantastique parce que vous seriez le seul supposé à avoir des paroles sensées et nous, opposition, dirions toujours des sottises comme...

**M. LE MAIRE :** Comme dirait Jean ROSSELOT !

**Mme Françoise BRANGET :** ... Oui, peut-être ! C'est extraordinaire, vous faites miens des propos prononcés par un président de club qui est en l'occurrence votre ami, donc moi je pense quand même que vous auriez pu peut-être traiter le problème entre vous deux...

**M. LE MAIRE :** J'ai appris ça dans la presse.

**Mme Françoise BRANGET :** Vous avez pris un ton solennel pour nous expliquer ce que tout le monde savait, tout à fait, et là je vous ai posé une seule question, à savoir comment vous alliez vous sortir de la situation parce qu'il y a une seule question qui me préoccupait, alliez-vous honorer vos engagements vis-à-vis du BRC ? C'est tout. J'ai entendu et je m'en réjouis. Je suis désolée, on n'aurait même pas dû en arriver à cette situation-là parce que vous n'auriez pas traîné les pieds quelque part, eh

bien je ne pense pas que votre ami président du club aurait fait écho dans la presse. Donc je ne fais que rapporter ce que j'ai lu ce matin et je trouve qu'il y a quand même un décalage total entre vos effets d'annonce et ce qui suit, c'est tout.

**M. LE MAIRE** : Madame BRANGET, je ne vais pas perdre notre temps...

**Mme Françoise BRANGET** : Vous en avez suffisamment perdu, c'est vrai !

**M. LE MAIRE** : Je vais simplement répondre à votre question. Ce que nous allons faire, c'est respecter nos engagements. Vous verrez d'ailleurs que ces engagements se traduisent et ça ne vous a certainement pas échappé, par des rapports qui vont passer ce soir au conseil municipal, que je vais faire voter, parce que nous pourrions aussi les retirer mais que je vais faire voter. Ce sont les engagements que nous avons pris, tout ce que je vous ai dit ce soir, tout ce que vous a dit Jean-Loup COLY sont des choses qui ont été traitées avec le BRC, avec les dirigeants du BRC, c'est pour cela que je suis vraiment surpris de leurs propos. Lorsqu'on lit dans la presse effectivement, dans un grand magazine national sur le foot, quand on décrit la situation que la Ville de Besançon fait au foot alors qu'on sait que c'est provisoire et que nous allons à la rentrée faire pour que tout soit aux normes, que tout soit clean... parce que je rappelle quand même, mes chers amis, qu'il y a deux ans, il y avait 500 personnes au stade municipal et que devant le succès dont nous nous réjouissons aujourd'hui du BRC, on a mis les bouchées doubles. J'ai porté politiquement ce projet de stade, c'est peut-être effectivement pour ça que je trouve quand même que la pilule est un peu dure à avaler.

Voilà, donc je vous le dis, je ne suis pas spécialement ami avec le président du BRC, je suis ami avec tous les présidents de clubs parce que je pense que les présidents des clubs de Besançon et les bénévoles qui les entourent -parce qu'il y a le Président mais il y a aussi toute l'équipe autour- font un immense boulot, que ce soit au basket, au hand ou au foot. Je les vois ceux qui sont là aux entrées, qui font les sandwiches, j'ai aussi beaucoup de respect pour toutes ces personnes. Donc nous respectons nos engagements, Madame, c'est ça la règle du Maire : respect des engagements qu'il a signés, respect des engagements qui sont d'ailleurs concrétisés par un budget en DNCG, que je tiens à votre disposition, engagements qui sont formalisés dans des conventions que nous allons voter ce soir-même au conseil municipal et reconfirmés par des fax arrivés à 16 h 40 à mon cabinet. Avouez quand même que quelque part on peut se poser des questions.

**M. Christophe LIME** : Monsieur le Maire, j'ai lu comme vous les articles dans la presse et je crois que le président du BRC, non seulement ne connaît pas a priori l'actualité, mais a un peu des défauts de mémoire par rapport à ce qui a pu se passer il y a quelques années. Je crois qu'il ferait bien de relire la loi Buffet, parce que sans la loi Buffet, son club ne percevrait pas les droits de télévision. La grande bataille qu'il y avait eue quand Marie-Georges BUFFET était au Ministère des Sports, était contre l'ancien président de la Ligue M. BOURGOIN dont on sait toute l'efficacité qu'il a pu avoir à l'intérieur de son entreprise, qui voulait ne valoriser que quelques clubs de division 1, monter une élite dans la division 1 et réserver l'ensemble des droits de télévision sur quelques clubs. Le président du BRC ferait bien de se souvenir de cela aujourd'hui qui va lui permettre d'avoir la manne financière des droits de télévision parce que malheureusement Besançon est encore en 2<sup>ème</sup> Division, on peut en penser ce qu'on en veut, y compris qu'il n'y a que quelques clubs qui passent sur un certain nombre de télévisions et si vous n'êtes pas en Coupe d'Europe, si vous n'êtes pas... etc. etc., je ne suis pas sûr que les droits de télévision que pourrait encore avoir Besançon l'année prochaine, soient à la hauteur de la réputation du BRC au niveau du football. Je le regrette mais il faudrait quand même un petit peu s'en souvenir, se souvenir également de la bataille qu'avait menée Marie-Georges BUFFET, notamment à la suite de la Coupe du Monde afin de permettre un rééquilibrage sur l'ensemble des clubs de la manne financière résultant de cette compétition, ce qui avait permis à l'ensemble des petits clubs de pouvoir effectivement retoucher quelque chose des retombées médiatiques et financières de la Coupe du Monde. Je suis je dirais concerné

comme le maire par l'ensemble de ces prises de position. Je rappelle aussi que l'ex-président de la Ligue avait prévu un moment de transformer en société anonyme sans aucun apport des collectivités, avec ouverture à des capitaux privés pour pouvoir rentabiliser, comme cela se fait dans un certain nombre de clubs en Angleterre ou en Italie. Aujourd'hui je ne suis pas sûr qu'il y ait un seul club français qui soit en capacité de pouvoir le faire avec tout ce que ça peut concerner. Et donc je crois qu'on a peut-être aussi à s'interroger mais d'une façon beaucoup plus globale sur l'aide des collectivités au football lorsque l'on voit les dérives des prix depuis quelques années, l'augmentation des salaires d'un certain nombre de joueurs, pas ceux qui vont jouer demain en division 2, je parle d'autres. Je crois qu'on a peut-être à se poser la question de savoir si l'argent des collectivités doit continuer à soutenir un certain nombre d'orientations qui ont une suite sans fin sur les dérives financières. C'est une interrogation. Je n'ai sûrement pas toute la réponse mais en tout cas l'équilibre qu'a réussi à trouver Marie-Georges BUFFET, aujourd'hui le BRC en est gagnant et il ferait bien de s'en souvenir.

**M. LE MAIRE :** Tu as raison de le rappeler puisque Paulette et moi-même faisons partie de la commission qui avait négocié cela entre autres avec le président de la ligue et de la fédération.

**M. Vincent FUSTER :** En complément de ce que vient de dire Christophe, je voudrais également signaler que la loi Marie-Georges BUFFET est venue en amendement d'une loi précédente qui a été votée par PASQUA, qu'on appelait la loi Pasqua. Et si nous avions encore la loi Pasqua, on n'aurait pas la discussion qu'on a ce soir puisqu'elle interdisait tout subventionnement à des clubs professionnels. Donc nous n'aurions même pas eu à discuter de ça et nous aurions gagné beaucoup de temps.

**M. LE MAIRE :** Je redis donc en conclusion que le BRC, le foot a notre soutien à Besançon mais que nous n'accepterons pas d'être traités de cette façon-là. A bon entendeur, salut».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission des Sports, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.*